

# République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Bouira

Daïra de Sour-El-Ghozlane

Commune de Sour-El-Ghozlane

Immatriculation fiscale 096210389000238

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application des dispositions des articles 40-82-51-52-65 et 161 du décret présidentiel N°: 15/247 du 16 septembre 2016 modifié et complété , portant réglementation des marchés publics ,le président de l'assemblée populaire communale de Sour El Ghozlane informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimal dans les quotidiens : **La Sentinelle** et **الديار** en date du : **05/02/2026** et , relatif à

### **كنس الشوارع و النهوج لمدينة سور الغزلان و جمع النفايات المنزلية لسنة 2026**

qu'après étude et examen des offres en date du **23/02/2026**, le projet est attribué provisoirement au soumissionnaire suivant:

N°	Operation	Soumissionnaires choisis	Montant de l'offre en T.T.C (DA)	N° d'immatriculation fiscale	OBS
01	<b>كنس الشوارع و النهوج لمدينة سور الغزلان و جمع النفايات المنزلية لسنة 2026</b>	<b>EPIC NADHIF BOUIRA</b>	<b>MIN 13 013 131.95 دج  MAX 26 036 973.90 دج</b>	<b>000810028329998</b>	<b>Points 90/150  Moin disant</b>

Les autres soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières , sont invités à se rapprocher de nos services , dans un délai de trois (03) jours à compter de première parution du présent avis sur la presse .

Pour toute éventuelle contestation du choix , un recours peut être introduit auprès de la commission des Marchés de la commune, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du present avis et ce conformément aux disposition de l'article 82 du décret présidentielle N°:15/247 du 16 septembre 2015 et l'article 56 de la loi 23-12.

Sour El Ghozlane, .....

**Le Président De L'assemblée Populaire  
Communal**